



2 Editorial
**L'importance
des espaces publics**
Robert Cramer

**Espaces publics urbains
et patrimoine**
Marcellin Barthassat



3 Versoix enfin une ville!
Erica Deuber Ziegler
Suzanne Kathari
Laurent Nicole



5 André Corboz
Bernard Zumthor



6 La rénovation attendue
du 8, rue de Saint-Victor
Jean-François Empeyta

**Le « bastion » de Saint-Antoine
sous le feu des projecteurs**
Michel Brun

Architecture honteuse
Isabelle Brunier

7 Sortie au fil du Rhône
en Bugey
Michel Brun

L'Aire enchantée

8 Lectures
Jean-Pierre Lewerer

Visites



BGE, Centre d'icongraphie genevoise

Place Bel-Air, avant la surélévation de la tour de l'Île et la reconstruction de l'immeuble adjacent en 1896-1898. L'espace, où les piétons se déplacent sans entraves et sans crainte, est ombragé de platanes.



Cécilia Maurice de Silva

Place Bel-Air, 2012. Toute trace de végétation a disparu. L'espace, encombré d'installations techniques (marquages, poteaux, panneaux indicateurs, feux, câblerie aérienne), est partagé par différents types d'usagers (piétons, cyclistes, automobilistes, transports publics).

Espaces publics : espèce en danger!

En Europe, depuis l'Antiquité, mais également dans d'autres civilisations évoluant hors du périmètre de l'architecture classique, les villes (dans une moindre mesure, les villages) ont eu à créer, aménager et gérer les espaces libres publics, c'est-à-dire ces rues, places, jardins qui permettent tout à la fois la circulation, le rassemblement et la récréation des personnes, ainsi que la mise en valeur des édifices et des monuments. L'établissement des voiries et des limites des propriétés voisines ont inscrit, souvent depuis des siècles, des tracés presque immuables (sauf par volonté expresse du souverain, quel qu'il soit) pérennisés par le droit et les lois. C'est ainsi que, pour ne citer que quelques exemples, les villes grecques avaient leur agora, les villes romaines leur forum, les villes mexicaines d'avant la conquête hispanique leurs places centrales (les *zocalos* actuels) et les temples, hindouistes par exemple, bénéficiaient d'un dégagement périphérique (clos en cas de nécessité) favorisant l'admiration et la circumambulation des fidèles.

A l'origine des formes urbaines, il y a toujours, sans doute, une part fortuite et une part volontaire, celle-ci finissant par gagner, à la longue. Au croisement de deux ou plusieurs voies de circulation se ménagent des espaces, s'installent des lieux d'échanges, s'érigent des bâtiments publics, et les besoins, les usages dictent les aménagements indispensables, puis (ou simultanément) les ornements propres à qualifier et à embellir le lieu. A Genève, dans la ville ancienne, on trouve ainsi des places liées à des origines et des utilisations différentes : places-ports de la basse ville (Fusterie, Molard, Longemalle) ou place du Bourg-de-Four, à la fois carrefour com-

pliqué et place de marché devant une porte de ville. L'important axe commercial conduisant de la porte Cornavin à la porte de Rive par les rues de Coutance, de la Confédération, du Marché, de la Croix d'Or et de Rive (dénominations actuelles) a été d'emblée très large afin de permettre l'installation d'échoppes abritant les transactions : dômes et hauts-bancs. Après la Réforme, les morts étant désormais enterrés à Plainpalais, les alentours des lieux de culte tels que la Madeleine ou Saint-Pierre purent profiter de la suppression des cimetières urbains pour voir se desserrer un peu le tissu et ménager une place ou une « cour ». La place du Grand-Mézel naquit de la démoli-

tion des bancs de boucherie qui l'encombraient. La plantation d'arbres venait souvent ponctuer ces lieux d'échange et de promenade. Ainsi la cour Saint-Pierre reçut-elle en 1566 une demi-douzaine d'arbres qui allaient s'avérer « fort récréatifs ». Le Bourg-de-Four, quant à lui, fut arborisé en 1658, à l'initiative de particuliers « tant pour l'embellissement de ladite place que pour se contregarder de la chaleur ». Aux ormes proposés, plantés à « une distance proportionnée [pour] qu'elle ne puisse incommoder les chariots », les autorités préférèrent les tilleuls, moins sujets aux chenilles.

Isabelle Brunier
suite en page 2



L'importance des espaces publics



Cecilia Maurice de Silva

C'est un numéro d'Alerte un peu plus long que nos livraisons habituelles que voici. L'actualité, le désir d'anticiper un certain nombre de réflexions indispensables et aussi le plaisir de partager quelques enthousiasmes nous ont amenés à cette pagination inhabituelle.

La réflexion que nous vous proposons c'est celle qu'il nous apparaît indispensable de mener sur les espaces publics. Après les interventions déplorables subies par les places de Cornavin et de Bel-Air, de celle fort contestable au bas de Saint-Gervais, et alors que de nouveaux quartiers vont voir le jour, Patrimoine suisse Genève entend favoriser la réflexion et réunir les acteurs. C'est ainsi qu'un colloque sera organisé par nos soins le 13 novembre, dont Marcellin Barthassat fait ici l'annonce, alors qu'Isabelle Brunier rappelle (et illustre) l'histoire de quelques-unes de nos places.

A cet égard, l'architecture des paysages naturels que sont les cours d'eau n'est pas étrangère à une forme de gestion de l'espace public. Au moment où le prix Schulthess des jardins distingue la renaturation de l'Aire, Jean-Pierre Lewerer nous

fait partager ses notes de lecture sur les façons de traiter les paysages fluviaux.

L'actualité, c'est aussi rendre compte, sous la plume de Michel Brun, des visites toujours appréciées, c'est la suite de nos articles sur les communes, avec Versoix qui s'apprête à connaître une nouvelle phase de son histoire à laquelle nous serons attentifs, c'est également l'actualité douloureuse, avec l'hommage rendu au regretté André Corboz.

L'actualité, c'est enfin et toujours le Musée d'art et d'histoire! Malgré la taille généreuse de ce journal, il faudra y revenir dans la prochaine parution. Disons simplement que les choses commencent à évoluer dans le bon sens, le Conseil municipal ayant subordonné un complément de crédit de construction à la condition que le projet soit fortement réexaminé, répondant ainsi aux exigences de la CMNS. Une concertation sur ce point sera organisée par les autorités dès le mois de septembre et nous y serons associés. Affaire à suivre.

Robert Cramer

Président de Patrimoine suisse Genève

Le colloque d'automne de Patrimoine suisse Genève Espaces publics urbains et patrimoine

Depuis de nombreuses années, la gestion et le devenir des espaces publics sont une source de préoccupation pour les collectivités. Ce sujet appelle des réponses de plus en plus complexes, urgentes, face à la croissance des villes et à leurs mutations. Patrimoine suisse Genève prend l'initiative d'organiser un colloque pour en débattre l'automne prochain.

A l'horizon 2050, selon toutes les prévisions, 75% des habitants de notre planète résideront en milieu urbain. Le «vivre ensemble» et les modes de déplacement sont des enjeux majeurs de gouvernance. C'est pourquoi nous pensons que l'espace public et la mobilité constituent un «couple» indissociable et régulateur pour la transformation de la ville. A cela s'ajoute une troisième préoccupation: le patrimoine et sa confrontation aux mutations urbaines. Pour exister, le premier doit se confronter au projet; pour éviter toute brusquerie le second doit renouer avec l'esprit du lieu. C'est autour de ces thèmes que nous voulons développer notre réflexion et nourrir le débat sur le dépassement des situations d'aménagement crispées que nous connaissons à Genève. Les récents rendez-vous manqués du réaménagement des places Cornavin et Bel-Air comme de la création d'axes forts du transport public font la démonstration d'un déficit certain de la capacité des pouvoirs publics à faire fusionner contexte existant (dimension patrimoniale), concept d'aménagement (dimension spatiale), équipements et gestion des flux (dimension fonctionnelle). Quelques expériences genevoises témoignent du souci des collectivités de revaloriser leur espace public: le Fil du Rhône, la renaturation de l'Aire, de la Versoix ou de la Seymaz, le parc de la mairie de Vandœuvres, les pavillons de glaciers de la Rade, le réaménagement de la Plaine de Plainpalais ou encore de l'espace public du Vieux-Carouge, etc. Plusieurs projets ou concours d'organisation d'espaces publics augurent de changements bienvenus. Cela démontre qu'il existe des potentiels d'aménagement, ceux-ci ne demandant qu'à être activés.

L'architecture de la ville, une culture de relation entre histoire et projet

La densification des centres urbains, la multiplication des usages et la complexité des modes de déplacement (augmentation des flux) appellent des démarches qui se fondent sur des rapports d'intelligence entre contexte, partage, mixité et civilité. Dès lors, il y aura lieu d'intensifier la réflexion et le débat sur ces questions et la manière dont les problèmes d'aménagement peuvent être abordés (addition, superposition ou résolution des contraintes), vers un désencombrement de l'espace urbain, une amélioration de son attractivité ou la valorisation de son caractère pris dans une vision plus large: l'espace de la ville comme territoire complexe de vie humaine!

L'espace public agit à la fois comme un révélateur d'identité collective et comme pôle d'attraction. Mais la multiplication (voire la surenchère) des équipements publics (multiplicité des usages) fragilise ses qualités intrinsèques (potentiel d'appropriation par tout un chacun) déséquilibrant les rapports entre «espace plein» et «espace vide». La ségrégation des affectations, par exemple entre les différents modes de déplacement – mode doux (MD), transport public (TP), transport individuel motorisé (TIM) –, les infrastructures, les différents statuts réglementaires (zone piétonne, zone de rencontre ou zone 30), les politiques de stationnement ou encore l'accessibilité aux commerces sont autant de facteurs qui conditionnent fortement la conception et la mise en œuvre des

programmes d'aménagement et, au bout du compte, la perception qu'ont les usagers de leur qualité.

Les raisons d'un colloque et la nécessité d'un débat de fond

Patrimoine suisse Genève propose ce débat pour chercher à comprendre les situations conflictuelles qui se font jour à Genève lors de presque tous les «rendez-vous» de la ville avec son aménagement urbain. L'enjeu relève autant de la qualité à promouvoir que de l'acceptation des réalisations par une population certainement désireuse de voir valoriser son cadre de vie. Ce colloque sera placé dans la perspective des importantes planifications actuelles: Plan directeur cantonal et projets stratégiques de développement (PSD), projet d'agglomération franco-valdo-genevoise.

Nous voulons contribuer à développer une «culture de l'espace urbain» et de la relation qu'il peut entretenir avec le patrimoine historique, architectural, urbain, paysager, autour des axes suivants:

- l'altération ancienne de plusieurs grands espaces majeurs de la ville (rond-point de Rive, place Jargonnant),
- leur destruction délibérée plus récente, pour les besoins du trafic et des affaires (places Cornavin et Bel-Air, route de Meyrin/Balexert),
- le primat des normes de la mobilité sur une conception réfléchie des différents espaces de la ville (transport public, espace de la rue),
- la question des aménagements dans les centres historiques,
- les différents statuts fonciers et de maîtrise d'ouvrage impliqués dans les projets (gouvernance, gestion et exploitation),
- la création d'un fonds d'infrastructures/espaces publics à l'échelle cantonale,
- l'adaptation des lois.

Nous envisageons de faire appel à des intervenants concernés par cette thématique et ayant œuvré dans des villes européennes (Lyon, Bordeaux, Barcelone, Bruxelles, etc.). Ceux-ci alimenteront le colloque sur les espaces publics, compris dans une dimension à la fois patrimoniale, contemporaine, sociale et novatrice pour la ville du XXI^e siècle. L'essentiel du colloque sera consacré à la recherche d'hypothèses, en compagnie d'acteurs publics et privés genevois, permettant de débloquer, d'engager ou de soutenir des projets de qualité.

Pour l'organisation d'un tel colloque, nous proposons une collaboration avec la Haute Ecole du paysage, de l'ingénierie et de l'architecture (Hepia), le Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève, le DCTI regroupant les offices de l'urbanisme et du patrimoine, l'Association des communes genevoises et des représentants des milieux immobiliers.

Nous reviendrons, l'automne prochain dans *Alerte* 121, sur le programme détaillé de ce colloque qui se tiendra dans la Haute Ecole genevoise Hepia, l'après midi et le soir du **mardi 13 novembre 2012**. Nous vous invitons à inscrire cette date dans votre agenda de l'automne prochain.

Marcellin Barthassat
Architecte

Espaces publics: espèce en danger!

suite de la première page

Dans un tissu bâti extrêmement dense, il arrivait que seul un événement accidentel offrit les conditions de dégagement d'un nouvel espace. Ce fut le cas, en 1670, avec l'incendie du pont bâti sur le Rhône, véritable et involontaire *tabula rasa*. La reconstruction qui s'ensuivit créa ainsi la première place moderne de notre ville, baptisée Bel-Air (nom qui signifie à la fois aéré et bénéficiant d'une belle vue), tout en fixant les nouveaux alignements des immeubles alentour. La place Neuve, aménagée en deux étapes, avant et après la démolition des fortifications et de la porte homonyme, résulte d'une composition progressive et équilibrée mettant en relation édifices publics, espace libre, promenade, dominés par le prestigieux alignement des hôtels de la rue des Granges.

Dans un passé plus récent, des opérations motivées par des principes hygiénistes (places Grenus, du Perron, de la Madeleine) ont encore permis de faire émerger des espaces

publics. Malheureusement, postérieurement ou simultanément, les impératifs de la circulation automobile les ont à nouveau remplis: trajets et stationnement, de surface ou souterrain, la voiture a tout pris! Il n'est que de voir les «places» des Eaux-Vives, de Cornavin ou des Charmilles, qui ne sont qu'enchevêtrements de voiries, ou celle de Grenus, éventrée pour accueillir pendant un siècle les véhicules des clients du grand magasin voisin! Et paradoxalement, la volonté politique de favoriser les transports publics ne coïncide pas vraiment avec une amélioration de l'usage et un embellissement de l'espace public. Bien au contraire, l'installation ou plutôt la réinstallation des transports publics, principalement des voies de tramway, soumise à des impératifs techniques prédominants, a totalement oublié à la fois les utilisateurs, en particulier les plus fragiles et les plus exposés, et les préoccupations esthétiques. Le triste exemple de la place Bel-Air vient de démontrer, dans toute sa désolation, et pour longtemps, l'aberration à laquelle conduit le fait de privilégier uniquement *Firmitas* (la Solidité), sans y associer *Utilitas* (la Commodité) et surtout *Venustas* (la Beauté)!

Isabelle Brunier
Historienne

Versoix enfin une ville !

Versoix doit à sa position d'être un site paradoxal, à la fois très privilégié et passablement mis à mal. En amont du rivage lémanique, la barrière du Jura confine le territoire franco-suisse de Gex et de Versoix dans un couloir d'une douzaine de kilomètres de large qu'empruntent obligatoirement tous les trafics. A Versoix, si le plaisir de la navigation reste intact côté jardin, il se paie côté cour et rue par le cauchemar de la circulation routière et, par-dessus les toits, par un trafic aérien incessant à l'approche de l'aéroport international de Cointrin. Plus loin du bourg, les champs et les bois sont coupés par l'autoroute Genève-Lausanne.



Photos Cécilia Maurice de Silva

Interventions récentes dans le vieux bourg protégé : immeuble de logements, rue des Boucheries, en lieu et place de bâtiments artisanaux ; reconstruction après effondrement d'une maison du XVIII^e siècle, route de Suisse 70, provoquée par l'enlèvement des anciennes structures porteuses ; destruction d'un escalier extérieur, dans la cour du « château » (XVIII^e siècle, 1942), route de Suisse 51, pour aménager l'entrée d'un garage.

Le cours abondant de la Versoix et l'anse formée au nord de son embouchure constituent des données de base qui expliquent la permanence du site, qui fut à l'âge du Bronze probablement la plus grande agglomération palafitte connue au nord des Alpes. Sous l'occupation romaine, autour de Nyon, centre de la *colonia Equestris*, des *villae* s'implantèrent à distances régulières. Le long de la route impériale vers Genève, à l'embranchement de la route de Mies, au bourg de Versoix et sur les hauteurs de Saint-Loup et d'Ecogia ont été repérés plusieurs de ces domaines et tout un réseau d'aqueducs. Au XIII^e siècle, le comte Pierre de Savoie, dit le Petit Charlemagne, acheta au sire de Gex cette position commandant la route du lac et y créa entre 1258 et 1268 un bourg neuf doté de franchises et un château, réplique à la fondation d'Hermance, dix ans plus tôt, par les sires de Faucigny sur la rive gauche du lac et maillon de la chaîne des villes neuves savoyardes autour du Léman. Parcouru par l'intense circulation qu'engendraient sur la route et sur l'eau les foires de Genève, le bourg possédait une église, un hôpital, des moulins sur la rivière, 4 tanneries, 18 tavernes et une importante communauté juive. Mais château et bourg furent rasés par les Genevois au moment de la guerre de 1589. Versoix fut cédée en 1631 par Louis XIII aux princes de Condé, qui demeurèrent jusqu'à la Révolution française les seigneurs du village.

Ce qui devait être un tournant majeur au siècle des Lumières, la résurgence d'une ville, Versoix-la-Ville, à un kilomètre du bourg en direction de Nyon, avec port de commerce, douane et péage, voulue par Louis XV et son ministre Choiseul pour concurrencer Genève (et la punir pour son état de révolution permanente), s'engagea au moment même où le roi de Piémont-Sardaigne concevait contre Genève le projet d'une ville neuve à Carouge.

Le projet français échoua, en dépit des efforts de Voltaire, châtelain de Ferney et de Pregny, incitateur de l'entreprise qui devait assurer l'essor économique du pays de Gex et réaliser son propre idéal de tolérance. Dès 1767 le trafic de Lyon vers les cantons suisses fut détourné de Genève par une nouvelle artère directe de Meyrin à Versoix par Mategnin et Ferney. Les plans pour Versoix-la-Ville et son port furent préparés et mis en œuvre dès 1768 par les ingénieurs Racle et de Bourset, et repris dès 1772, après la disgrâce du duc de Choiseul, par Nicolas Céard, mandaté par l'inspecteur général des Ponts et chaussées Jean Querret. Pourtant, ni les concessions accordées aux immigrés, qui comportaient des privilèges fiscaux exceptionnels, ni l'espérance d'une nouvelle Jérusalem pour 10 000 juifs d'Avignon, ni le rêve d'une industrie horlogère libérée des rapports sociaux traditionnels ne réussirent à stimuler la construction.

Devenue genevoise à la Restauration, Versoix conserva sa bipolarité inachevée et son rivage se couvrit de résidences de plaisance. Mais le projet urbain n'était pas mort : le train s'arrêta au bourg en 1858, le tramway à Versoix-la-Ville en 1891, le quai apporta sa touche de modernité en 1887, l'industrie s'étendit sur les biefs de la Versoix et aux abords de la voie ferrée – confiserie, chocolaterie, taillerie de pierres fines, papeterie, meunerie, scieries, tourneurs sur bois, etc., les villas gagnèrent les pentes. La commune posséda avec les moulins de Richelien, de la Bâtie et de Sauverny jusqu'à 20 roues et reçut en 1892 les premières fournitures d'électricité de la centrale de Richelien. Mais c'est le plan directeur de 1962 qui arracha véritablement Versoix à son passé en prévoyant, à Versoix-la-Ville, une couverture rationaliste de tout l'espace au-dessus de la route de Suisse avec des immeubles-barres. Ce projet, aussitôt amorcé à Montfleury, qui

s'accompagna de la reconstitution du port, ne prend définitivement corps qu'aujourd'hui¹.

Les zones protégées

1. La zone 4b protégée assure depuis 1961 la pérennité du premier noyau historique de Versoix

Du bourg médiéval subsiste en effet, entre le rivage et le bief des moulins, à l'entrée sud de l'agglomération, le plan triangulaire, avec la route littorale bordée de maisons et les deux rues des Boucheries et des Moulins s'ouvrant à partir de la tête de pont. La plupart des maisons ont été reconstruites entre les XVIII^e et XX^e siècles. Quant à l'enceinte du château, qui occupait le promontoire au nord dominant le bourg, elle est évoquée aujourd'hui par le « château » Dutoit, route de Suisse 51, conçu en 1942 avec ses murs d'enceinte et ses terrasses à partir d'une maison vigneronne du XVIII^e siècle. Au XIX^e siècle, le bourg s'étendit hors de ses limites médiévales, avec la construction successive de l'église Saint-Loup et du temple. Dans les années 1950, soit avant l'adoption du régime de zone, des immeubles villageois introduisirent une rupture dans le tissu ancien. Celui-ci est, depuis lors, mieux préservé, les constructions de la dernière décennie, notamment en lieu et place de granges, hangars et ateliers, montrant des qualités architecturales plus évidentes. Les rénovations de maisons anciennes ne sont pas toujours heureuses, en particulier à cause de l'usage de matériaux inadaptés ou d'exigences d'aménagement impropres au type de bâti. Les espaces publics, ravagés par le parcage des véhicules, font actuellement l'objet d'une étude de réhabilitation. Il y a aussi des « accidents »,

comme à Versoix, route de Suisse 70, l'effondrement récent d'une dépendance du XVIII^e siècle par suite de percements excessifs et non autorisés dans l'ancienne structure porteuse. Elle a été remplacée par une nouvelle construction d'expression contemporaine.

2. La bande de territoire située entre la route de Suisse et le lac s'inscrit dans le périmètre de protection des rives du lac

Cette mesure, prise en 1992, a restreint les possibilités de développement sur les parcelles du rivage, où des plans localisés de quartier (PLQ) ont pourtant été mis en œuvre à Versoix-la-Ville : depuis 1991 sur le grand domaine riverain de Fleur d'eau, route de Suisse 154 (villa de 1860 par Francis Gindroz pour le banquier Théodore Vernes d'Arlandes), et depuis 1995 route de Suisse, chemins des Gravières et Machard, où un immeuble de logements en quart de cercle suggère les anciens ronds-points du plan Choiseul. Récemment, place Bordier, la construction de quatre immeubles de logements et locaux commerciaux avec garage souterrain a été préavisée défavorablement par la CMNS. Le projet, qui impliquait un changement de zone, est resté sans suite.

3. Un plan de protection de 1999 préserve les rives et le vallon de la Versoix

Des travaux de renaturation² ont mis aux prises les intérêts des utilisateurs et des riverains, la prévention des crues, la stabilisation des rives, la défense du patrimoine industriel et hydraulique, la protection des eaux, celle



Versoix-centre-ville: le chantier vu de la gare. Photo de droite: l'EMS de la Fondation Saint-Loup, chemin Vandelle, avec son accrochage raté sur la route de Suisse.



Photos Cecilia Maurice de Silva



Versoix-la-Ville: l'alignement nord des maisons du XVIII^e siècle, route de Suisse 119-133, la plupart dotées de valeurs d'inscription à l'inventaire, condamné par un plan localisé de quartier récemment adopté.

des poissons, du paysage et du patrimoine bâti. Au bourg, ces travaux ont diversement réussi: assez malheureux à la prise d'eau du canal de la Papeterie de Versoix, intéressants le long de la rivière, très beaux dans le delta, notamment sur la plage de la Bécassine.

L'avènement de la ville nouvelle de Versoix

Le reste de l'agglomération se développe désormais tous azimuts, selon un « plan stratégique de développement ». « Ambitieuse, Versoix veut attirer plus d'entreprises », titrait la *Tribune de Genève* du 12 mars 2012. Les installations prévues – de la PME artisanale à la multinationale orientée vers les services, du quartier de logements au centre Migros – se situent toutes en lisière du vieux bourg protégé, de même que la chocolaterie Favarger, toujours active.

1. L'intervention la plus spectaculaire concerne « Versoix-centre-ville », soit le périmètre d'extension du vieux bourg au XIX^e siècle, sis en 3^e zone de développement, plus particulièrement le quartier entre la route de Suisse et la voie ferrée, de la rampe de la Gare à l'église Saint-Loup

Premier effet de ce programme: la silhouette de marbre, sombre et hors d'échelle, de l'EMS construit par la Fondation paroissiale Saint-Loup-Vandelle, mal arrimé à la route de Suisse. Fruit d'un partenariat privé/public, le développement comprend 7 immeubles résolument urbains, dont actuelle-

ment en construction un hôtel, un centre communal doté d'une bibliothèque et d'un lieu d'expositions, et trois bâtiments à vocation administrative et commerciale, l'un abritant un supermarché Coop. Un parking souterrain permettra de résoudre la question du stationnement dans le vieux bourg et autour de la gare. Un concours portant sur les espaces publics (remporté par le bureau ar-ter) garantira la qualité des liaisons, en particulier grâce à l'idée d'une longue terrasse-promenade intermédiaire (« la treille »), dont on peut déjà apprécier l'élégance dans le secteur de l'église Saint-Loup, à l'arrière de l'EMS et de la salle de paroisse rénovée. La rupture d'échelle entre le vieux bourg protégé et le nouveau « centre-ville » trouvera, espérons-le, dans l'aménagement des espaces publics une intéressante compensation. Mais on aura vu disparaître aux abords de l'église, chemin Vandelle 12, en dépit des protestations de ses défenseurs, la maison et l'usine du diamantaire William Giroud, fleuron de Versoix avant la Première Guerre mondiale.

2. A Versoix-la-Ville, l'affaire est plus grave

Le projet de Choiseul formait un dessin octogonal idéal avec deux pans occupés par le port. La trame intérieure en échiquier comptait 42 îlots articulés sur un rond-point central et 2 axes perpendiculaires introduits par des portes et des demi-rondeaux: la route littorale et l'avenue du port. Un canal sortant de la Versoix à La Bâtie devait alimenter la ville en eau potable et en force pour les fabriques. De ce projet utopiste et provocateur seuls furent mis en chantier dès 1768 le port, le réseau viaire, l'esquisse d'un des demi-rondeaux, quelques maisons le long de la route de Suisse et le canal, remarquable ouvrage de 5,4 km inauguré en 1785 par la duchesse de Choiseul-Praslin en personne.

Parmi les éléments les plus intéressants de ce patrimoine figure, route de Suisse 103/chemin Ami-Argand 4, un domaine antérieur au plan Choiseul et intégré à l'un de ses îlots. La

maison et ses dépendances appartenaient à Paul Lullin, lorsqu'elles furent réquisitionnées en 1768 pour loger l'état-major chargé de la direction des travaux du port. A une fabrique d'horlogerie installée dans les dépendances par des ouvriers immigrés genevois succéda dès 1786 la Fabrique royale de lampes Argand, créée par le physicien et chimiste Ami Argand. Fouillée, étudiée, restaurée, la fabrique Argand attend sa réaffectation³. L'association *Patrimoine versoisien* promeut son utilisation comme musée et centre culturel, pour à la fois redonner vie au lieu et assurer sa conservation.

A côté de cette restauration réussie, hélas, d'autres vestiges du plan Choiseul affrontent un sort moins enviable. Un certain nombre de bâtiments du troisième quart du XVIII^e siècle, route de Suisse 119-133, soit côté amont entre les chemins de Pont-Céard et de Pré-Colomb, sont menacés de démolition par un PLQ récemment adopté en fonction d'un plan directeur de 1985 supposé s'inspirer du plan Choiseul. Ce plan directeur respecte certes le principe d'orthogonalité du plan Choiseul, mais remplace le bâti existant par des immeubles-barres en deux rangs, alignés le long de la route de part et d'autre du tracé de l'ancien canal. Côté aval de la route de Suisse, les bâtiments 128-150, vis-à-vis des premiers et situés dans le périmètre de protection des rives du lac, sont pour le moment maintenus. Dans les groupes de maisons promis à la démolition, plusieurs figurent déjà sur le plan de 1774 et ont été intégrés à cette époque au projet de ville nouvelle. On devrait estimer que si les planificateurs français du XVIII^e siècle ont conservé ces bâtiments dans leurs plans, c'était bien pour souligner leur importance et leur fonction de point d'ancrage de la rue principale à venir.

D'ailleurs, le plan directeur de Versoix de 2007 précise l'importance de ces vestiges: « Bien que le développement ultérieur de l'urbanisation ait passablement brouillé la composition générale, ces traces historiques n'en constituent pas moins un magnifique héritage culturel [...] il existe un potentiel important de mise en valeur des éléments les plus significatifs du plan d'origine. » L'In-

ventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) recense la route de Suisse sur la commune de Versoix comme étant d'importance nationale, dont la substance historique ne subsiste qu'en traces ponctuelles. Les îlots menacés par le PLQ participent à l'évidence de ces traces. Quant au recensement architectural du canton de Genève, il attribue à la plupart de ces maisons la valeur 4+, soit une valeur d'inscription à l'inventaire. Malheureusement, en 2009, la CMNS a émis deux préavis contradictoires, l'un recommandant leur maintien en tant qu'ensemble, quelles que soient la modestie et les transformations de chacune d'entre elles, l'autre acceptant leur démolition au vu d'une étude historique de chaque maison ne tenant aucun compte de leur rôle dans l'invention du plan Choiseul. Un préavis aussi cacophonique illustre l'impérieuse nécessité de déterminer avec attention un périmètre de protection lorsque, de toutes parts, s'expriment de fortes contraintes qui confortent les intérêts économiques en jeu. Un plan de site pour Versoix-la Ville s'avère urgent!⁴

**Erica Deuber Ziegler,
Suzanne Kathari, Laurent Nicole**

¹ Historique tiré de A. Brulhart et E. Deuber-Pauli, *Arts et monuments. Ville et canton de Genève*, Berne, Société d'histoire de l'art en Suisse, 1985, pp. 398-402.

² L'opération a pu s'appuyer sur l'excellent recensement du patrimoine hydraulique de la Versoix menée par le Service des monuments et sites du DCTI: Bénédicte Frommel, *La Versoix, patrimoine historique*, Genève, SMS, 2005; *La Versoix, parcours urbain de la rivière*, Genève, Ville de Versoix et Etat de Genève, DIM, Service de la renaturation des cours d'eau, 2006.

³ Voir Bénédicte Frommel, Gérard Deuber et Yves Peçon, *Ami Argand à Versoix, analyse historique et archéologique d'un site*, Genève, DCTI, Direction du patrimoine et des sites, 1999.

⁴ Les auteurs remercient l'association *Patrimoine versoisien* et en particulier son président Georges Savary pour ses informations. Ils adressent également leurs remerciements pour leur accueil à Christophe Kobler, chef du Service aménagement et urbanisme de la commune de Versoix, à Claude Genequand, maire de la Ville de Versoix. Enfin merci à Marcellin Barthassat, membre du comité de Patrimoine suisse Genève, pour ses précieuses observations sur les projets de développement du centre-ville.

André Corboz

Lundi 4 juin 2012, André Corboz est définitivement « sorti du labyrinthe »¹ auquel il avait assimilé les étendues sans limites de sa curiosité intellectuelle.

Il était né à Genève en 1928. Un diplôme de droit le conduisit rapidement aux fonctions de juriste au Département fédéral de l'intérieur puis de secrétaire de l'Université de Genève. Mais dès sa prime jeunesse il cultivera cette marginalité à soi-même qui le poussera, toute sa vie durant, à travers les arts, la littérature et le savoir scientifique, à préférer le sentier du contrebandier aux routes balisées de la conformité. Ses premières publications seront poétiques, notamment le recueil au titre quasi biblique, *Châtiment des victimes*² où se dévoile déjà cette langue limpide, incisive, étincelante, qui sera la caractéristique inimitable du style de tous ses écrits ultérieurs et derrière laquelle on sent la présence tutélaire de Valéry et de Char. Continuité « normale » dans la logique corbozienne, la lecture fortuite de *Saper vedere l'architettura* de Bruno Zevi³ lui ouvrira des horizons qu'il ne cessera, désormais, de labourer : l'architecture et ses extensions dans les domaines urbain et territorial. « Le noyau de la nébuleuse en expansion que constitue mon itinéraire sans dessein est bien constitué d'une veine poétique ayant passé peu à peu de la littérature à d'autres secteurs de l'esprit », écrira-t-il en 2000⁴.

Son œuvre, immense, se déploie à partir de ces ferments. Dès les années 1950, il est un chroniqueur prolifique à la *Tribune de Genève* et au *Journal de Genève*. En 1968 paraît son premier *opus magnum*, *Invention de Carouge 1772-1792*, suivi en 1970 d'un *Haut Moyen-Age* et, en 1985 du magistral *Canaletto, Una Venezia immaginaria* qui lui vaudra le doctorat d'Etat de l'Université de Grenoble. A côté de ces sommes, Corboz est l'auteur d'innombrables articles et essais⁵. Cette forme resserrée convenait à la fulgurance de ses intuitions et leur offrait l'immédiateté de l'échange intellectuel qu'il appelait de ses vœux et qui, il faut bien le dire, est resté trop souvent frustré.

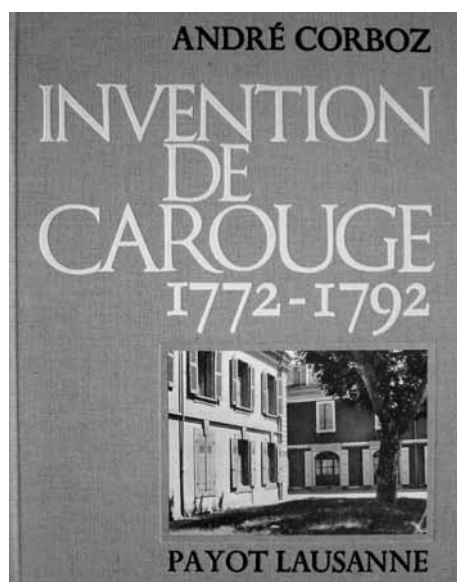
Pendant ses années de professorat, de 1967 à 1993, il enseignera l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme successivement aux Universités de Montréal et de Québec (Laval) puis dès 1980 à l'École polytechnique fédérale de Zurich. Il effectuera également deux longs séjours de recherches au *Getty Center for the History of Art*, séjours décisifs pour son appréhension du territoire américain qui l'occupera intensément ces dernières années.

Le bilan de cette œuvre-vie, pour reprendre le beau titre d'Alain Borer au sujet de Rimbaud, reste à dresser⁶. Mais son importance pour la méthodologie de l'histoire et l'élucidation de la matière territoriale est d'ores et déjà incontournable. Corboz est de la famille des pionniers américains de la lecture des sites et des paysages, particulièrement John Brinckerhoff Jackson et Colin Rowe qui souhaitait *réconcilier le théâtre de la prophétie avec celui de la mémoire*, programme corbozien s'il en est !

Qu'il suffise ici de rappeler l'originalité d'une démarche scientifique qui n'eut de cesse d'interroger sans relâche le rapport du *sujet* chercheur à l'*objet* de sa recherche (et vice-versa), rapport fondé sur une triple hypothèse épistémologique que Corboz appelle *apologues*. Premièrement, que l'objet étudié possède la clé de son étude. *Le mode d'emploi pour l'ouverture de la boîte se trouve à l'intérieur*⁸ disait Corboz dans une de ces formules percutantes dont il avait le secret. Deuxièmement, que le chercheur doit être aux aguets des inattendus de sa recherche. C'est l'exercice du *penser à côté* que recommandait Poincaré, penser « en dehors des clous » de la doxa universitaire, de façon in-



Claire Guiti



disciplinée, au sens littéral, c'est-à-dire en faisant se croiser disciplines et spécialisations, en pratiquant l'audace de l'hypothèse invraisemblable, en faisant davantage confiance à l'illumination qu'à la logique, bref en *se laissant faire par l'objet*. Enfin, résultante des deux premiers apologues, le chercheur doit interioriser ses processus de découverte, il doit opérer *l'identification temporaire du sujet avec son objet*⁹. On ne saurait être plus éloigné de la tradition positiviste de la recherche académique ! Ni a priori systématique, ni méthodologie prescrite chez Corboz. L'idée qu'une doctrine autre que la rigueur et l'honnêteté intellectuelles puisse guider les pas du chercheur est totalement étrangère à sa pensée laquelle se déploie dans les mouvements zigzagants d'une errance dont l'art est de trouver ce qu'elle ne cherche pas. Il faut *y aller par quatre chemins, il faut courir plusieurs lièvres simultanément car nos curiosités s'entraident*¹⁰.

Curiosité vient du latin *cura*, le soin. Soit que Corboz mit à passionnément aller chercher midi à quatorze heures, à interroger les évidences que d'ordinaire on ne bouscule pas tellement elles sont... évidentes. Cette quête opiniâtre de l'autre réalité, moins patente, plus complexe, dissimulée derrière l'apparence, ne pouvait manquer de démultiplier et d'élargir constamment les champs de ses études.

Celui qui a certainement été le plus percutant pour la théorie historique et urbanistique est l'analyse de la formation et du sens des ordonnancements territoriaux. Là comme ailleurs, ses intuitions ont eu la vérité de l'éclair : *Le lieu n'est pas une donnée mais le résultat d'une condensation*. Comprendre le matériau de l'environnement bâti requiert de voir au-delà des objets qui peuplent notre univers ici et maintenant. On plonge alors dans l'épaisseur du temps, dans l'imaginaire des êtres qui l'ont modelé, pour, entre les pensées qui habitent les murs d'une ville ou les plis d'un paysage, retracer la construction de la singularité et dévoiler l'irréductible unicité des choses. Le territoire contemporain, nous apprend Corboz, ne peut être compris que dans la dialectique de la profondeur et de l'étendue, celle, verticale, de la géologie des traces historiques qui jamais ne s'effacent complètement et par conséquent structurent le donné actuel, c'est la belle métaphore du *palimpseste* ; et celle, horizontale, des *dispositifs superposés par les logiques et les autorités variées qui se partagent aujourd'hui l'aménagement*¹¹ de la géographie territoriale, dispositifs auxquels Corboz applique un autre de ses emprunts fondateurs : *l'hypertexte*. A l'instar du plus moderne des modes de communication, le territoire planétaire du XXI^e siècle doit être lu comme hyperville. *L'Atlas du territoire genevois*, réalisé en 1993 par Alain Léveillé et les récentes études sur l'espace américain constituent les exemples les plus probants de la mise en œuvre de cette approche nouvelle de la territorialité.

La conservation du patrimoine entraine logiquement dans cette réflexion. La notion de *palimpseste* y est en effet cardinale non seulement parce qu'elle nous invite à reconnaître, et donc à préserver, les traces des textes anciens que l'écriture récente n'a pas effacées mais surtout parce qu'elle nous rend attentifs à l'indispensable *réutilisation* de l'objet patrimonial, gage de sa requalification dynamique dans l'environnement contemporain et garantie que le lieu de mémoire ne sera pas arraché à l'histoire par une congélation qui, aux yeux de tant d'ignorants, « amoureux des vieilles pierres », passe paradoxalement pour de la sauvegarde.

Avec le soutien sans faille de son épouse, Yvette, André Corboz a produit une œuvre unique, foisonnante, infiniment diverse, exigeante, intellectuellement excitante, mentalement stimulante. Ses leçons sur la forme et le sens des choses, sur le temps et l'espace, demeurent d'une brûlante actualité. Il y a urgence à lire et relire André Corboz car *Il n'y a pas d'inventeur qui ne soit issu d'un déséquilibre qui le nourrit et le menace. Il faut être aussi rusé que lui* disait René Char¹². Face à la déliquescence du monde et au *débrillé mental*¹³ généralisé qui l'accompagne et en légitime la médiocrité, il nous invite à partager cette ruse qui lui a permis, lui, de rester, toute une vie d'homme, droit et libre.

Bernard Zumthor

¹ André Corboz, *Sortons enfin du labyrinthe!*, Infolio, Gollion, 2009.

² André Corboz, *Châtiment des victimes*, La Baconnière, Neuchâtel, 1960.

³ Bruno Zevi, *Saper vedere l'architettura*, 1948. Réédition Einaudi, Rome, 2004.

⁴ Catherine Maumi (sous la direction de), *Pour une poétique du détour. Rencontre autour d'André Corboz*, Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble, Editions de la Villette, Paris, 2010.

⁵ Pour une bibliographie non exhaustive des publications d'André Corboz, cf. *Pour une poétique du détour. Rencontre autour d'André Corboz, op.cit.*, pp. 253 à 266.

⁶ Bien que le chantier ait déjà été largement ouvert par Sébastien Marot dans la présentation de *Le territoire comme palimpseste et autres essais* (v. plus bas) et par celle de Catherine Maumi, *op.cit.*

⁷ Colin Rowe & Fred Koetter, *Collage City*; Chris Alexander, *A Pattern Language*; John Brinckerhoff Jackson, *A Sense of Place, a Sense of Time* et surtout *Discovering the Vernacular Landscape*.

⁸ André Corboz, *Le territoire comme palimpseste et autres essais*, Les Editions de l'Imprimeur, Paris 2001.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Sébastien Marot in André Corboz, *Le territoire comme palimpseste, op.cit.*

¹² In : Jean Pénard, *Rencontres avec René Char*, José Corti, Paris 1991.

¹³ Le mot est d'André Corboz.



Cecilia Maurice de Silva

Le « bastion » de Saint-Antoine sous le feu des projecteurs

Après le déplorable réaménagement de la salle du Conseil d'Etat sans le moindre respect pour son mobilier centenaire et son vitrail, le projet contestable de restructuration du Musée d'art et d'histoire, c'est le « bastion » de Saint-Antoine qui est maintenant visé. Rappelons ici quels sont les enjeux.

Saisi par un de ses élus de la dangerosité du « bastion » de Saint-Antoine, le Conseil administratif a proposé le 2 février 2011 (PR-861) l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement dudit « bastion » et de ses alentours, ainsi qu'à l'assainissement du réseau de collecteurs. Le rappel historique suivant accompagnait l'exposé des motifs :

« Aménagée au début du XIX^e siècle, la promenade de Saint-Antoine marque jusqu'en 1854 la limite est de la ville, en bordure des fortifications. Portion d'un ancien bastion, elle surplombe le quartier de Rive. A l'époque, les promeneurs pouvaient y jouir d'une vue splendide embrassant le Petit-Lac jusqu'au Salève, en passant par les Voirons, le coteau de Cologny, le Môle et les massifs du Mont-Blanc et du Jura. D'ailleurs, on raconte que Stendhal, à chacun de ses passages à Genève, commençait « comme toujours, à courir à la promenade Saint-Antoine voir le lac. »

Puis, au milieu du XIX^e siècle, les fortifications de la ville sont démolies à l'exception de quelques ouvrages. Les anciens systèmes de défense des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles déterminent alors le tracé de certaines rues et boulevards. La forme polygonale du mur de soutènement du bastion résulte de la creuse de la rue Théodore-De-Bèze en 1777-1778, rampe donnant accès à la Vieille-Ville depuis la tranchée dite des Casemates, elle-même creusée en 1723. Cette dernière sera élargie et prolongée au XIX^e siècle pour former l'actuel boulevard Jacques-Dalcroze.

Parallèlement, des constructions sont modifiées ou apparaissent dans le secteur immédiat de la promenade. Tandis que le Collège Calvin est agrandi à plusieurs reprises aux XIX^e et XX^e siècles, la construction du Musée d'art et d'histoire et le développement des immeubles du quartier de Rive diminuent la vue sur la ville et le lac, finalement quasi fermée par l'ultime extension du collège.

Enfin, en 1994, de la réalisation du parking souterrain homonyme naît la nouvelle esplanade de Saint-Antoine telle qu'on la connaît actuellement : une aire piétonne plantée d'un mail de micocouliers.

Le « bastion », quant à lui, malgré les robiniers sénescents et les chabourys placés provisoirement le long du rempart, conserve son

charme romantique quelque peu désuet, ainsi qu'une étroite échappée visuelle sur le lac.

Actuellement morcelée en trois entités que sont l'esplanade, la rue Charles-Galland et le « bastion », la promenade de Saint-Antoine se situe à l'une des portes d'entrée de la Vieille Ville et, par sa position, constitue un des lieux forts de Genève. L'enjeu aujourd'hui est de la valoriser et de lui faire retrouver cette unité historique perdue. »

L'évolution du projet Les réverbères de la mémoire soulève donc à juste titre aujourd'hui de vives inquiétudes au sein de Patrimoine suisse Genève, quand au devenir de ce haut-lieu genevois. Avant d'être mis une fois de



plus devant le fait accompli, il faut rappeler que ce tertre ne se prête pas à l'installation d'un lieu de mémoire arménien sous forme de luminaires de facture moderne. Cela pour deux raisons : il se situe dans le périmètre protégé de la Vieille Ville, mais aussi dans le site chargé de symboles qui jouxte le Collège Calvin et la rue Théodore-de-Bèze. A titre de reconnaissance, on y plaça une belle fontaine dédiée à Philippe Monnier et Gaspard Vallette, dont les écrits illustrent l'esprit de Genève. Ce lieu de mémoire existe, il serait donc inconvenant d'en modifier l'affectation.

De fait, il ne faut pas s'étonner, à Genève, de voir fleurir des projets peu respectueux du passé car le pouvoir politique et son administration, supposés faire appliquer les règlements et les lois en la matière, se révèlent peu sensibles à la culture et au patrimoine. Pourtant la population, ils devraient le savoir, apprécie dans sa majorité « les vieilles pierres ». Le succès des Journées du patrimoine nous le prouve. Les citoyens devraient s'en rappeler lors des prochaines élections.

Michel Brun



Cecilia Maurice de Silva

Le « bastion » de Saint Antoine en 2011 : au cœur de la ville, un coin où la nature avait repris ses droits.

La rénovation attendue du 8, rue de Saint-Victor

« Premier quartier moderne de Genève », le quartier des Tranchées est constitué d'un ensemble de bâtiments inscrits dans la géométrie rigoureuse du plan d'urbanisme, mais avec des architectures différentes.

Souvent luxueux, ces bâtiments sont l'œuvre d'architectes qui ont marqué le paysage urbain dans la seconde moitié du XIX^e siècle, comme Gabriel Diodati, Samuel Darier, Louis Brocher, Adolphe Reverdin, Jacques-Elysée Goss, ou d'autres.

Parmi eux, John Camoletti (1848-1894), qui signera avec son frère Marc des édifices tels que le Victoria-Hall ou la Poste du Mont-Blanc, réalise cet édifice au tout début de sa carrière, vers 1873. D'inspiration Louis XIII, le dessin des trois façades est marqué par le souci d'exprimer des volumétries qui se prolongent dans la composition des toitures avec des détails d'une grande opulence marquant aux maçonneries de molasse des fonds de mur en brique. L'ordonnance de l'entrée réunit la porte à deux battants et une fenêtre de l'entresol dans un même dessin bordé d'un décor abondant et souligné par les deux

atlantes qui supportent un balcon, le tout constituant un élément inhabituel et intrigant pour le passant. Sa cage d'escalier à vis hélicoïdale, dont le noyau s'élargit progressivement à chaque étage pour en assurer l'éclairage naturel, est tout à fait exceptionnelle.

Hélas, ce très bel édifice a souffert d'une absence d'entretien qui a mis en péril beaucoup d'éléments sculptés des façades, tels le bras d'un des atlantes, brisé depuis des années. Cette situation affligeante qui touche un élément majeur du quartier des Tranchées devrait bientôt n'être plus qu'un mauvais souvenir car des travaux de restauration sont annoncés. Il faut souhaiter qu'ils redonnent tout son éclat à cette œuvre de jeunesse de John Camoletti. Notre association suivra ces travaux avec un intérêt attentif.

Jean-François Empeyta

Agrandissement du Musée d'art et d'histoire

Architecture honteuse*

Lors du récent débat au Conseil municipal concernant l'extension du Musée d'art et d'histoire, au milieu des éloges divers et variés, et encore dans le texte de « l'invitation » du 23 mai, on a beaucoup entendu l'expression : « ambitieux projet » ! Ambitieux, c'est à voir. Il m'apparaît qu'un empilage de « plateaux », qui ne seront jamais transparents ailleurs que sur les images de synthèse et qui, loin d'être portés par une structure indépendante, s'agrippent aux murs du bâtiment de Camoletti, ne correspond en rien à une démonstration d'ambition. Bien au contraire, cette « chose » du

XXI^e siècle qui n'ose ni se montrer ni s'affirmer, qui se cache au milieu de la cour d'un ample édifice du siècle passé, avec son éventuelle excroissance sommitale (illégal au demeurant) donne plutôt une impression de pleurerie, de vergogne. La manifestation de ce que l'on pourrait baptiser : une architecture honteuse d'elle-même !

Isabelle Brunier
Historienne

* « Le coup de gueule du Genevois », Tribune de Genève, 29 mai 2012.

Sortie au fil du Rhône en Bugey

Samedi 5 mai dernier, les fidèles participants aux sorties de Patrimoine suisse Genève ont eu le privilège de découvrir à nouveau des sites privés exceptionnels, rarement ouverts au public.

Première halte: Culoz, au pied du Grand Colombier. En tant que défenseurs du patrimoine, notre attention a bien sûr été attirée par la gare de Culoz, basse et longitudinale, aux façades extérieures partiellement boisées et couvertes par des marquises métalliques finement ouvragées. Cet édifice fut mis en service par la Compagnie de chemins de fer Lyon-Genève en 1857. Vu son intérêt architectural, il est partiellement inscrit à l'inventaire des monuments historiques¹ et dûment protégé. A relever ici que nos autorités genevoises n'ont pas eu les mêmes égards envers la gare des Eaux-Vives², de style tout à fait comparable...

La suite de la visite fut consacrée à la Maison du patrimoine de Culoz, dont l'origine remonte au XIV^e siècle. Cette ancienne bâtisse, qui regroupe les souvenirs des us et coutumes d'une société paysanne disparue, présente ses richesses sous la forme d'une muséographie ancienne, elle-même en voie de disparition. Sa cuisine (XVII^e siècle) et son cellier sont remarquables. En ce lieu hors du temps, M. Vilain, archéologue, nous présenta avec fierté sa découverte: l'Homme de Culoz avec un descriptif précis de sa sépulture du mésolithique (7000 ans av. J.-C.). Dans une petite salle émouvante, et pour honorer sa mémoire, le musée a regroupé des souvenirs liés à la présence d'Henri Dunant, devenu français en 1851 et citoyen de cette ville. Grâce à l'amabilité de ses descendants, en fin de matinée, nous eûmes le privilège de visiter la propriété familiale: La Chèverrie. A l'origine cave à vin des moines de la Chartreuse d'Arvières (XII^e siècle), ce caveau est devenu, par des aménagements successifs, une sorte de maison forte d'une esthétique puissante et harmonieuse, au cachet inaltéré par des interventions contemporaines. Sa situation, au pied du Grand Colombier, offre une vue spectaculaire sur les étangs, le



Le cloître de la Chartreuse de Pierre-Châtel.

Rhône et le lac du Bourget. A l'issue de cette visite, la municipalité nous a offert gracieusement le vin de l'amitié franco-suisse.

L'après-midi, sous la conduite du baron Dallemagne et du président Salagnon de la Société savante Le Bugey, ce fut la découverte de la Chartreuse de Pierre-Châtel, site privé habituellement non ouvert aux visites. A l'origine, ce pic rocheux formait le glacis d'une forteresse savoyarde (XII^e siècle). Sa situation stratégique dominant le défilé du vieux Rhône impose encore aujourd'hui une approche pédestre digne des pèlerins de jadis. Nous en fîmes l'expérience grâce à un chemin escarpé et sauvage à souhait qui nous ramena en plein Moyen Age. Deux portes à

pont-levis sous une poivrière permettent d'accéder par une poterne sur les hauts du domaine où se situent la chartreuse du XVIII^e siècle³ et d'imposants bâtiments militaires fortifiés (XIX^e siècle). Bref, un condensé d'histoire où toutes les périodes architecturales se sont succédées sans altération ni restauration clinquante. Le puissant orage, qui nous surprit, nous plongea, avec les paons blancs, dans une ambiance surréaliste⁴.

Michel Brun

¹ L'ancien vestibule de la gare, les façades et toitures du bâtiment sont classés depuis le 23 janvier 2009.

² Ce bâtiment fait l'objet d'une demande de classement par Action patrimoine vivant. La procédure est

en cours d'instruction. La CMNS a préconisé sa conservation.

³ En partie détruite à la Révolution, la chartreuse fut, vers 1950, partiellement reconstruite en habitation pour les actuels propriétaires par le célèbre architecte décorateur parisien Louis Sue (1875-1968), auteur notamment de la maison de couture (1921) et des résidences de Jean Patou, Daisy Fellowes, Helena Rubinstein, d'intérieurs de pétroliers et de paquebots (Ile-de-France, Normandie, Mermeo, etc.) et de nombreux décors de théâtre (Vieux Colombier, Comédie française, Théâtre de Bordeaux).

⁴ Vous trouverez gravures, cartes, plans et photographies dans l'excellente monographie de François Dallemagne, *La chartreuse forteresse de Pierre-Châtel et son fort de protection* (2009), que vous pouvez commander à notre secrétariat au prix de 35 francs. Votre exemplaire sera dédié par l'auteur. Le sous-signé se chargera d'effectuer toutes les démarches.

Prix Schulthess des jardins 2012 de Patrimoine suisse

L'Aire enchantée

Patrimoine suisse vient de récompenser la réalisation exemplaire du Groupement Superpositions¹ pour la revitalisation de l'Aire.

La remise du prix s'est effectuée le 25 mai 2012, sous le Couvert de Certoux au bord de l'Aire et en présence des autorités.

Depuis 1998, Patrimoine suisse attribue chaque année le Prix Schulthess des jardins à des particuliers, des institutions ou des communes qui ont réalisé des projets remarquables de conservation et d'entretien de parcs et de jardins d'agrément d'une certaine valeur historique, ou créé des espaces verts contemporains de qualité. Elargissant le champ de ses critères d'attribution du prix, habituellement réservé à des réalisations de moindre échelle, Patrimoine suisse a tenu à distinguer cette revitalisation d'une rivière, «exceptionnelle et novatrice»².

A la fin des années 1990, il était apparu clairement que l'Aire était gravement malade: corsetée dans le béton, elle témoignait d'une très grande pauvreté biologique. La renaturation de l'Aire a visé trois objectifs: la protection contre les crues extrêmes, la protection contre les eaux de ruissellement provenant du coteau de la Feuillée et la maîtrise de la nappe superficielle.

En décidant de la revitaliser et d'en faire un point fort de programme de renaturation des cours d'eau et des rives, le canton de Genève

assignait des objectifs ambitieux à ce projet: redonner à la rivière un espace de liberté, restaurer son lit et des berges naturelles, créer des méandres et un espace de sécurité, favoriser la biodiversité de sa flore et de sa faune. Si l'Etat genevois a retenu le projet du Groupement Superpositions, c'est notamment parce qu'il proposait une «ouverture très généreuse du paysage sur la rivière», la conservation de la trace historique du canal avec une mise au jour de dispositifs paysagers disparus (fossés, haies, milieux humides), la création de «jardins» représentatifs des espèces végétales présentes après renaturation du site et d'une promenade qui épouse le tracé du cours d'eau.

Les rivières sont habituellement considérées comme des menaces pour les cultures et pour l'urbanisation, ou au contraire comme des sites naturels et de loisirs. Pour surmonter cet antagonisme, les quatre partenaires du Groupement Superpositions ont collaboré étroitement. Le groupe a réuni des compétences pluridisciplinaires (architecture, architecture du paysage, biologie appliquée, ingénierie)



Sur les berges de l'Aire, récréation d'une harmonie parfaite entre éléments naturels et construits.

pour réaliser un jardin linéaire qui s'inscrit avec subtilité dans la continuité des interventions humaines préexistantes, offre des espaces libres, rétablit un rapport harmonieux entre la berge et l'eau et répond avec intelligence aux contraintes de la protection contre les crues.

Comme échappant désormais à la pression urbaine, la rivière, entièrement repensée, s'est muée en un espace de détente à l'identité forte, dans une zone en développement aux portes de l'agglomération. **rédi.**

¹ Le Groupement Superpositions est composé de Georges Descombes, architecte; Atelier Descombes Rampini SA, architecture et paysage; Léman-Eau (ZS Ingénieurs civils SA, B+C Ingénieurs SA), ingénierie et hydraulique; BIOTEC Biologie appliquée SA, génie biologique.

² Une publication permet d'approfondir le sujet grâce à des articles sur les lauréats du prix ainsi que sur le paysage de l'Aire lui-même. Elle peut être commandée sur le site www.patrimoine-suisse.ch/shop.



Lectures

Christoph Hölzer, Tobias Hundt, Carolin Lüke, Oliver G. Hamm
Riverscapes. Designing Urban Embankments
 Montag Stiftung Urbane Räume, Regionale 2010
 Editions Birkhäuser, 2008, 575 p.
 Textes en anglais, nombreux documents graphiques et illustrations

Un fleuve est un personnage, avec ses rages et ses amours, sa force, son dieu hasard, ses maladies, sa faim d'aventures.

Jean Giono, *Le Chant du monde*

En matière de sub-urbanisme et d'architecture du sol, les phénomènes de transparence littérale sont par essence très limités, voire inexistant. A la différence de l'espace que l'architecture « découpe en tranches précises », le substrat territorial n'a pas en soi la limpidité d'une eau pure.

Sébastien Marot

Riverscapes – en jouant sur le terme anglais *Landscapes* – traite des paysages fluviaux, principalement du nord de l'Europe et, en priorité, du Rhin. Une première remarque s'impose : Genève, son lac, son fleuve et ses rivières – dont l'Arve – ne figurent pas dans ce gros pavé consacré à l'aménagement des voies d'eau¹.

Dans la mesure où la problématique de l'eau est fondamentale dans la spécificité du territoire genevois, cette problématique nous concerne cependant de manière quasi existentielle. Le premier volume de *Nos monuments d'art et d'histoire* consacré à Genève ne s'intitule-t-il pas, d'ailleurs, *La Genève sur l'eau* ? Et la présence de l'eau n'est-elle pas à l'origine du choix de ce lieu pour y créer une agglomération ?

Que nous enseigne cet ouvrage ?

En premier lieu, contrairement, à *l'art de la mémoire, le territoire et l'architecture* de Sébastien Marot², il ne s'agit pas d'un ouvrage visant prioritairement à la théorisation du sujet, ce que confirme le sous-titre *Handling Riverscapes*, que l'on pourrait traduire par *Comment traiter les paysages fluviaux*. L'énumération des réalisations présentées va dans le même sens : de nombreux projets sont décrits et analysés, des exemples fournis, des sources d'inspiration énumérées, des typologies proposées, des thèmes variés abordés (espaces publics, quartiers d'habitation urbains, parcs et paysages, accès à l'eau, aventures aquatiques, aménagement et vitalisation, protection contre l'inondation).

La seconde moitié de l'ouvrage est d'ailleurs entièrement consacrée à un *Catalogue* de quatre-vingts projets, classés de manière systématique, avec l'idée que les mots seuls ne suffisent pas à pallier l'absence de réalisations concrètes. La sélection de ces projets est fondée sur un certain nombre de critères, dont les principaux sont les suivants : architecture et paysages doivent dialoguer avec le cours d'eau, ses berges être accessibles à la population, la mixité des fonctions être as-



Versoix, plage de la Bécassine, nouvel aménagement des berges pour la baignade.

surée, tout cela en garantissant la sauvegarde du lieu et de ses spécificités.

Les divers projets sont accompagnés d'une fiche signalétique complète, indiquant notamment le bassin de population concerné, l'attribution à un groupe typologique, l'adresse du site internet *ad hoc*, ainsi que la surface et le coût de l'opération, ce qui permet d'établir toute une série de comparaisons d'un grand intérêt. Cette fiche est complétée par un plan, un texte descriptif et des photographies du lieu.

Quel leçon devons-nous tirer de cet ouvrage ?

Tout d'abord, il nous indique de manière quasi-didactique que, de même que le cours d'eau incarne une continuité dans le temps et dans l'espace³, le projet doit respecter le même principe et s'inscrire dans une cohérence géographique et temporelle, dans le but notamment d'éviter que ce qui est entrepris en amont n'influe de manière négative sur ce qui se passe en aval. En d'autres termes, l'étude d'impact sur le site dans sa continuité est primordiale.

Ensuite, il nous révèle la richesse et la diversité des solutions envisageables, fonctionnant en cela comme un véritable *think tank* – un vecteur de réflexion créative, profondément vivifiant.

Et enfin, en soulignant à plusieurs reprises la ou les qualités intrinsèques⁴ propres à un site, un paysage, un territoire, une région, cet ouvrage tente, en filigrane, d'objectiver l'idiosyncrasie originelle, le génie, la magie du lieu, une approche qui n'est peut-être pas très éloignée de celle qui inspire l'animisme.

Jean-Pierre Lewerer

P.S.: Alors que je relis cette note de lecture, je reçois le dernier numéro de *Traces*, la revue de la SIA, au titre suggestif *Contrôler l'eau*⁵. Or, en l'occurrence, il ne s'agit plus seulement de l'eau en tant que site, mais bien de cette ressource indispensable à la vie, cette eau potable qui assure la survie de l'être humain, cette eau qui permet aux animaux et aux plantes de se développer. Cette réalité est évidemment de nature à élargir considérablement la problématique.

¹ Le Rhône et Lyon y figurent en revanche avec trois projets.

² Voir *Alerte* 115.

³ Ne dit-on pas que le badaud ne voit jamais passer la même eau ? Ceci permet d'ailleurs à Umberto Eco, dans son *Apostille au Nom de la Rose*, de souligner avec virtuosité ce qui différencie un fait divers banal d'une œuvre littéraire.

⁴ Les auteurs utilisent à ce sujet le terme de talent.

⁵ *Traces* 05/06, 21 mars 2012.

Soutenez nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle compte 950 membres. Elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Compte postal 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève



Je commande le livre
**«XXe. Un siècle
 d'architectures
 à Genève»**

Je commande _____ ex.
 au prix de CHF 58.–
 (48.– pour les membres
 de Patrimoine suisse)

Nom _____	Prénom _____
Année de naissance _____	Profession _____
Adresse _____	
N° postal, lieu _____	
Date _____	Signature _____

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

- membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine* : minimum 70.– / couple 80.– / collectif 105.– / étudiant 40.–
- membre de soutien 150.–

Je m'abonne à alerte

- 4 numéros (un an) pour 20.–

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3660, 1211 Genève 3

Visites

Samedi 15 septembre (matin)
ATELIER PFUND (BÂTIMENT SIP)
 Sous la conduite de Karin Megzari.

Samedi 6 octobre (après-midi)
**RENATURATION DE L'AIRE,
 PRIX SCHULTHESS DE PATRIMOINE SUISSE**
 Sous la conduite de Karin Megzari.

Samedi 13 octobre
MÔTIERS, LE LOCLE
 Môtiers, maison de J.-J. Rousseau, église, séchoir à absinthe, mine d'asphalte. Le Locle, classé au patrimoine mondial. Sous la conduite de Raymond Courvoisier.

Vendredi 2 novembre
OUCHY, LAUSANNE, LAVAUX
 Ouchy, chantier naval de la CGN, Compagnie générale de navigation sur le lac Léman. Tribunal fédéral de Lausanne. Lavaux, Saint-Saphorin et château de Glérolles. Sous la conduite de Philippe Divorne et Michel Brun.

8 et 9 septembre

Journées du patrimoine

**L'édition 2012
 est dédiée au thème
 « pierre et béton ».**

Patrimoine suisse Genève vous guidera sur plusieurs sites :

- à l'ancienne usine Sicli, avec Isabelle Claden et Jean-Pierre Lewerer, samedi 8 et dimanche 9 à 13 h et 15 h,
- aux Tours de Carouge, avec Marcellin Barthassat, dimanche 9 à 10 h et à 14 h,
- au Palais de l'Athénée, avec Jean-François Empeyta, samedi 8 à 9 h 30, 11 h, 13 h 30, 15 h et 16 h 30,
- au chemin des Arpillières à Chêne-Bougeries, dans les villas Puthon, avec Pierre Monnoyeur, dimanche 9 à 10 h et 14 h.

Pour plus d'informations :
www.geneve.ch/patrimoine/jep

alerte

Paraît 4 x l'an.
 Editeur Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse
 Président Robert Cramer

Rédaction Cecilia Maurice de Silva
 Ont collaboré à ce numéro
 Marcellin Barthassat, Michel Brun, Isabelle Brunier, Erica Deuber Ziegler, Jean-François Empeyta, Suzanne Kathari, Jean-Pierre Lewerer, Laurent Nicole, Bernard Zumthor

Secrétariat Claire Delaloye Morgado
 Case postale 3660, CH-1211 Genève 3
 tél. 022 786 70 50 (matin)
 info@patrimoinegeneve.ch
 Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch
 Impression m+h, Genève
 Imprimé sur papier 100% recyclé
 © 2012, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuisse.ch

Prochaine parution : automne 2012
 Délai rédactionnel : 27.8.2012